

## Bilan des agressions et incivilités 2025

 Annexe(s) :  Néant  Oui → Nombre : 1

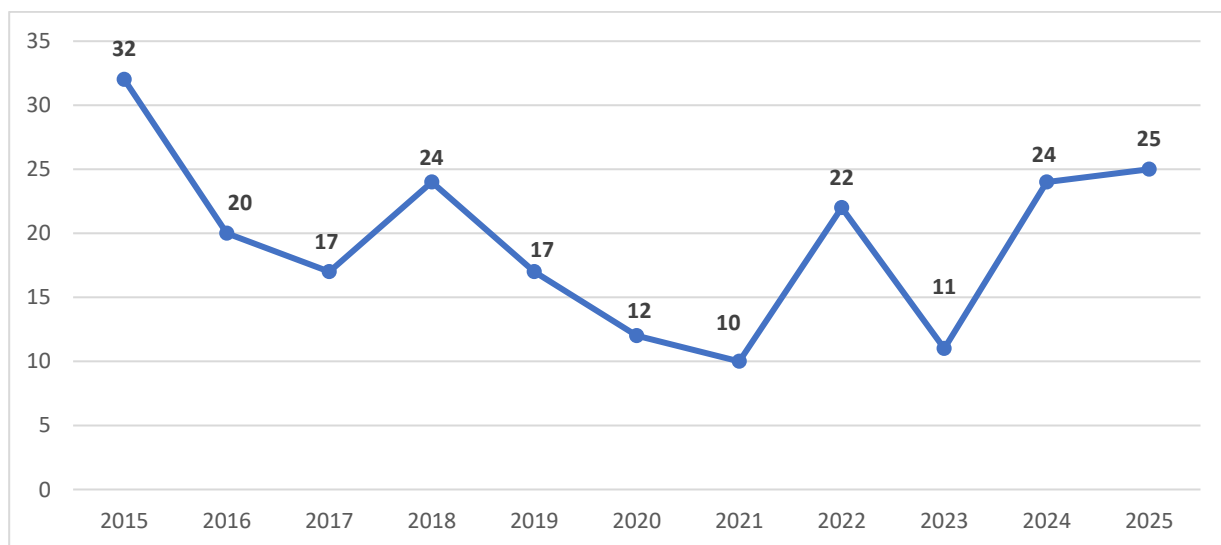
Bilan 2025 de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers.

*Le présent rapport sera présenté par le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, référent sûreté et sécurité et madame Delphine MANTELLI, cheffe du service juridique.*

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan des agressions et incivilités pour l'année 2025.

La hausse des agressions et incivilités constatée en 2024 avec vingt-quatre faits, contre onze en 2023, se confirme en 2025. En effet, vingt-cinq faits d'incivilités envers les personnels pompiers ont fait l'objet d'une remontée d'information via le formulaire de signalement « agression et atteinte envers les services de secours ».

Pour votre parfaite information, l'évolution du nombre de faits d'agressions et d'incivilités sur les dix dernières années se traduit comme suit :



Les vingt-cinq agressions et incivilités recensées en 2025, sont détaillées comme suit :

Total	Natures des faits						Personnels concernés		
	Agression verbale	Agression verbale et physique	Agression physique	Vol Dégradation	Fausse alerte Appels intempestifs	Entrave aux secours	SPV	SPP	Total
25	8	5	5	4	2	1	34	5	39

S'agissant des suites données par l'établissement et/ou les sapeurs-pompiers victimes, onze événements sur vingt-cinq ont fait l'objet d'un dépôt de plainte. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport aux années précédentes (huit dépôts de plainte en 2024, sept en 2023, huit en 2022).

Concernant les suites données par les autorités judiciaires, trois des onze dépôts de plainte sont toujours au stade de l'enquête, en particulier deux des trois vols par effraction. Un quatrième dossier a été classé sans suite pour auteur inconnu.

Le procureur de la république a donc engagé des poursuites pénales, ou initié des alternatives aux poursuites, dans le cadre des sept affaires restantes. Cinq ont d'ores et déjà été jugées.

A titre d'exemple, deux agressions verbales commises par un même auteur à deux mois d'intervalle, plus précisément des faits d'outrages sexistes, ont été jointes en audience correctionnelle le 27 février dernier. L'auteur a été condamné à une amende pénale, et il a été fait droit aux demandes de dommages et intérêts des parties civiles.

Une agression verbale et physique visant trois sapeurs-pompiers a également fait l'objet d'une audience en correctionnelle. Cette fois-ci, l'auteur, connu de la justice, a été plus lourdement condamné pénalement, notamment à une peine de 24 mois d'emprisonnement dont 12 fermes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, cinq faits ont d'ores et déjà fait l'objet d'une remontée d'information et deux dépôts de plainte déposés.

Vous trouverez en annexe, le bilan 2025 de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers.



MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES

envers les sapeurs-pompiers

## BILAN 2025



Comprendre, prévenir, agir



**SÉCURITÉ CIVILE**  
& GESTION DES CRISES

## LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2025 marque un nouveau record en matière d'intensité d'engagement pour les sapeurs-pompiers, tous statuts confondus. Dans ce cadre, le nombre des missions de secours à personne augmente pour atteindre aujourd'hui 87 % des interventions réalisées. Dans ce contexte, les agressions envers les sapeurs-pompiers continuent d'augmenter (+ 4,3 % entre 2024 et 2025).

La consommation d'alcool, de stupéfiants et les troubles psychiques constituent des facteurs avérés du passage à l'acte violent envers les sapeurs-pompiers, en particulier lors de ces missions de secours à personnes où les victimes secourues deviennent parfois les agresseurs.

L'année 2025 a en particulier été marquée par une tentative de meurtre envers un sapeur-pompier, qui tentait de mettre fin à un rodéo urbain particulièrement dangereux devant la caserne où il était de garde.

La tolérance zéro à l'égard des agresseurs de sapeurs-pompiers est la règle. Toute agression est une agression de trop. Les actes de violence visant les sapeurs-pompiers ne sauraient être banalisés. Ainsi, les dépôts de plainte individuels doivent être systématiques, soutenus, encouragés et accompagnés par les services et la hiérarchie. Les mesures techniques ou matérielles pour accroître la sûreté des interventions sont certes indispensables mais ne peuvent, à elles seules, inverser durablement la tendance observée.

Les membres de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers se sont fortement mobilisés en 2025 pour proposer des solutions pragmatiques et opérationnelles afin d'améliorer les conditions d'exercice de la profession. Ces travaux importants, que je salue, ont notamment permis la diffusion d'un plan ministériel ambitieux de prévention et de lutte contre les violences faites aux sapeurs-pompiers, présenté dans le Var le 13 février 2026 par le ministre de l'Intérieur.

Les travaux doivent se poursuivre pour faire évoluer ce plan, et renforcer la protection des sapeurs-pompiers sur les plans opérationnel, psychologique et juridique.

Je remercie vivement tous les membres de l'observatoire pour leur disponibilité et leur engagement, au service de cette cause que nous partageons tous à la DGSCGC, à savoir la sécurité des intervenants.

**Julien Marion, directeur général  
de la Sécurité civile  
et de la gestion des crises**

## Membres de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers

### Le président

**Directeur général de la Sécurité civile  
et de la gestion des crises**  
Julien Marion

### Le secrétaire

**Conseiller sécurité intérieure du DGSCGC**  
Colonel Sébastien Jaudon

### Le comité de pilotage

**Directrice des sapeurs-pompiers**  
Tiphaine Pinault

**Officier de l'inspection générale de la Sécurité civile**  
Contrôleur général Jean-Michel Langlais

**Conseiller social du DGSCGC**  
Colonel Jérôme Boulanger

**Représentant de la Brigade  
de sapeurs-pompiers de Paris**  
Général Roger Barrau

**Représentante du Bataillon  
de marins-pompiers de Marseille**  
Enseigne de vaisseau Anaïs André

**Au titre de l'Association nationale des directeurs  
et directeurs adjoints des services d'incendie et de  
secours**

Colonel HC Mohammed Kharraz, DDSIS 41  
Colonel HC Bertrand Baray, DDASIS 26

**Au titre de personnalité extérieure**  
Aurélien Langlade, responsable de la cellule de  
recherche et d'analyse criminologique de la DCPJ

**Au titre de directeur désigné par le directeur général  
de la DGSCGC**  
Contrôleur général Stéphane Millot, DDSIS 78

### Le comité technique

**Avenir Secours CFE CGC**  
Edern Helary et Alexandre Dupont

**CFDT INTERCO**  
Guillaume Millet et Christophe Pélisson

**CGT**  
Noël Auray et Sébastien Delavoux

**FA SPP PATS**  
David Camus et Rémi Bancel

**FO SIS**  
Christophe Sansou et Habib Hamidi

**SNSPP PATS**  
Guillaume Desneiges et Thierry Edom

**SPASDIS CFTC**  
Ludovic Goblet et Christophe Ourteau

**SUD SDIS**  
Rémy Chabbouh et Armand Goret

**UNSA SDIS**  
Charles Cosse et David Saquet

**Au titre de la fédération nationale  
des sapeurs-pompiers de France**  
Philippe Granger  
Vincent Jourdain  
Michel Santamaria  
Nicolas Galand

# MOINS DE SAPEURS-POMPIERS BLESSÉS EN 2025 MALGRÉ UNE HAUSSE SENSIBLE DU NOMBRE D'AGRESSIONS

1 525 agressions ont été déclarées par les services à la DGSCGC en 2025. Ce nombre augmente de **4,3 %** par rapport à 2024 (1 462 faits). Il s'agit de la seconde année consécutive de hausse (+3 % en 2024 par rapport à 2023). Il ressort que la majorité des violences, soit **53 %**, restent verbales (outrages, menaces), quand **39 %** sont physiques. Seulement 8 % d'entre elles sont dirigées vers les biens et les matériels de service.

**564** sapeurs-pompiers se déclarent blessés par agression en 2025 contre **609** en 2024, dont un très grièvement le 10 mai devant une caserne, suite à une tentative de meurtre après un rodéo urbain. Les agressions ont lieu dans **87 %** des cas lors d'une mission de secours et soin d'urgence à personne (SSUAP), et sont très majoritairement commises par les victimes secourues (**77 %**) ou un membre de sa famille (**5 %**).

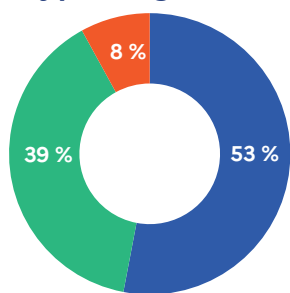
Concernant les intrusions en caserne suivies d'outrages ou de violences, on en dénombre **5** (contre **7** en 2024, **10** en 2023 et **32** en 2022). Cette baisse continue démontre qu'une culture de sûreté et de prévention situationnelle s'est véritablement imposée au sein des SIS, notamment grâce à la montée en puissance du réseau national des référents sécurité.

Enfin, **39** situations de violences avec une préméditation supposée sont rapportées (qualifiées « d'embuscades » par les SDIS). Ce chiffre baisse de façon importante par rapport à 2024 (50 embuscades, **-22 %**).

**57 %** des situations de violences rapportées par les services ont fait l'objet de dépôts de plainte individuels. Ce niveau de dépôt de plainte progresse par rapport à 2024 (**+2 %**), pour la seconde année consécutive. Les efforts entrepris auprès des SDIS par la DGSCGC pour rappeler la nécessité de déposer plainte portent leurs fruits.

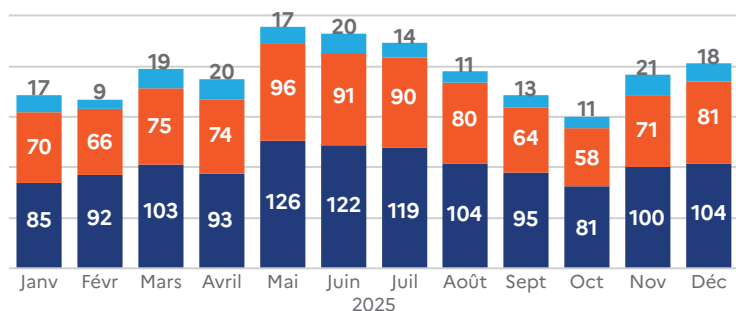
La remontée d'informations relatives aux agressions et injures sexuelles et sexistes, mise en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024 sous l'impulsion de l'observatoire des violences envers les sapeurs-pompiers, montre que le phénomène n'est pas marginal. Ainsi, sont dénombrées l'an dernier **27** agressions à caractère sexuel en intervention et **69** injures à caractère sexiste. Toutes ces situations, dont des personnels féminins sont victimes, donnent lieu à un dépôt de plainte systématique.

### Type d'agression



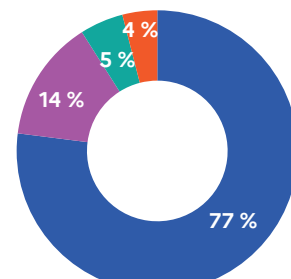
- Agressions verbales
- Agressions physiques
- Atteintes aux biens

### Répartition mensuelle



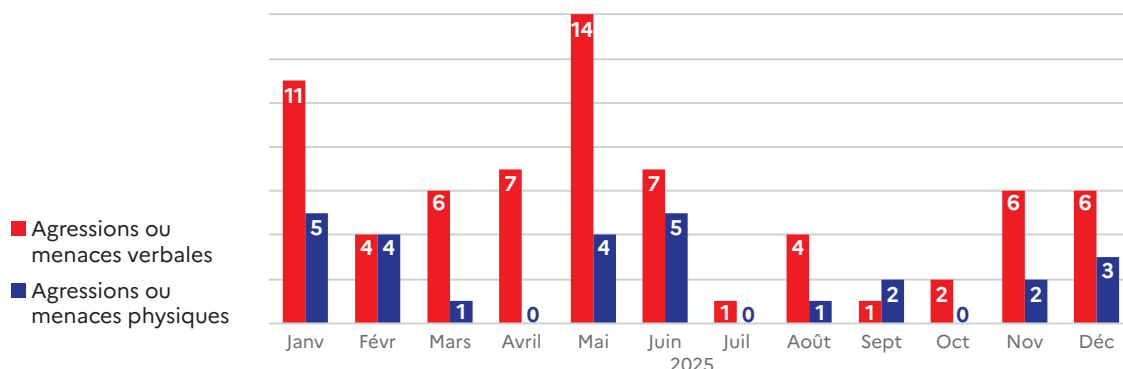
- Agressions verbales
- Agressions physiques
- Atteinte aux biens

### Agresseur



- Victime
- Tiers
- Famille
- En réunion

### Agressions sexuelles ou sexistes



- Agressions ou menaces verbales
- Agressions ou menaces physiques

## ÉVOLUTION DES VIOLENCES DEPUIS 2021



Années	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Total des agressions</b>	<b>1 518</b>	<b>1 505</b>	<b>1 421</b>	<b>1 461</b>	<b>1 525</b>
Dont avec arme ( <i>blanche ou par destination</i> )	148	173	132	155	131
Dont causalité alcool et/ou stupéfiants	X	45,4 %	47,7 %	46 %	40 %
Dont causalité problèmes psychiatriques	X	15,2 %	20,6 %	18 %	14 %
Blessés déclarés	572	586	555	609	564
Taux de plainte individuelle	46 %	45 %	51 %	55 %	57 %

### UN PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES SAPEURS-POMPIERS PRÉSENTÉ LE 13 FÉVRIER 2026 PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

La DGSCGC a élaboré un plan ministériel de prévention et de lutte contre les violences envers les sapeurs-pompiers. Ce projet a ensuite été complété et enrichi par les membres du comité technique de l'observatoire.

Ce plan ministériel, très opérationnel, a été présenté par le ministre de l'Intérieur le 13 février 2026 lors de sa visite officielle dans le Var. Il compte 19 mesures concrètes, toutes réparties dans les **5 étapes** essentielles du processus de prévention et de lutte contre les agressions, à savoir :

- 1** Mieux connaître les menaces et vulnérabilités pesant sur les sapeurs-pompiers
- 2** Prévenir et anticiper les situations à risque
- 3** Être mieux préparé pour faire face à la violence
- 4** Délivrer aux sapeurs-pompiers victimes un soutien sans faille
- 5** Bannir toute forme d'impunité

Le plan est accessible à l'adresse suivante : <https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/actualites/actualites/plan-de-prevention-et-de-lutte-contre-violences-envers-sapeurs-pompiers>